



**NOTE D'INFORMATION**  
**POUR LES MEMBRES, LES OBSERVATEURS ET LES INVITÉS**  
**DE LA XXX<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE**  
**DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**  
**(26-30 novembre 2007)**

**Table des matières :**

1. Bienvenue et enregistrement
  2. Principes fondamentaux
  3. Composition de la Conférence internationale
  4. Ordre du jour provisoire de la Conférence
  5. Débats, langues et documents
  6. Séances plénières
  7. Commissions
  8. Comité de rédaction
  9. Ateliers et manifestations parallèles
  10. Engagements
  11. Élection de la Commission permanente
-

## 1. Bienvenue et enregistrement

### *Dates et lieu*

La XXX<sup>e</sup> Conférence internationale aura lieu du 26 au 30 novembre 2007 à Genève, après l'Assemblée générale de la Fédération internationale (20-22 novembre) et le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (23-24 novembre). Toutes les réunions se tiendront au Centre international de conférences Genève (CICG), rue de Varembe 15 – 1211 Genève 20 (Suisse).

### *Enregistrement, accès au CICG et remise du badge*

- a Il est rappelé aux participants de **s'inscrire en ligne** dès que possible à l'adresse suivante :

<http://event.ifrc.org>

Pour plus de détails, consulter la note d'information sur l'enregistrement des participants, qui vous a été envoyée avec la convocation, datée du 21 mai 2007.

- a Pour des raisons de sécurité, l'accès au CICG sera restreint aux seuls participants enregistrés et munis d'un badge de la XXX<sup>e</sup> Conférence.
- a Pour **retirer le badge** sans perdre de temps le jour de l'ouverture de la Conférence, il est vivement recommandé de s'enregistrer de bonne heure aux points d'enregistrement suivants :
- au Centre international de conférences le lundi 19 novembre, de 14 à 18 heures, et chaque jour du 20 au 30 novembre (de 9 à 18 heures). À noter que le Centre international de conférences sera fermé le dimanche 25 novembre ;
  - au Secrétariat de la Fédération internationale (chemin des Crêts, 17, 1209 Petit-Saconnex) les 15 et 16 novembre, de 10 à 18 heures ;
  - aux hôtels suivants le lundi 19 novembre, de 10 à 18 heures : Ramada Park (Avenue Louis Casai, 75/77, 1216 Genève-Cointrin), Ramada Encore (Route des Jeunes, 12, 1227 Carouge), Intercontinental (Chemin du Petit-Saconnex, 12) et Nash Airport (Chemin de la Violette, 1216 Genève-Cointrin).
- a Comme une photo d'identité sera faite au moment de l'établissement des badges, chaque délégué devra se présenter en personne et muni d'une pièce d'identité à l'un des guichets d'enregistrement.

### *Cérémonie d'ouverture de la Conférence et réception*

La cérémonie d'ouverture de la Conférence aura lieu le lundi 26 novembre, à 15 heures. Elle sera suivie, à 18 h 45, d'une réception offerte par le Conseil fédéral suisse et les autorités de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève.

## 2. Principes fondamentaux

- a Les Principes fondamentaux – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité – sont définis dans le **Préambule des Statuts** du Mouvement internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- a Les États respectent en tout temps l'adhésion de toutes les composantes du Mouvement aux Principes fondamentaux<sup>1</sup>.
- a La Conférence internationale contribue à l'unité du Mouvement ainsi qu'à la réalisation de sa mission dans le strict respect des Principes fondamentaux<sup>2</sup>.
- a Tous les participants à la Conférence internationale doivent respecter les Principes fondamentaux et tous les documents soumis doivent leur être conformes...<sup>3</sup>.

### **3. Composition de la Conférence internationale**

#### ***Membres***

- a Les membres de la Conférence internationale sont les délégations des [186] Sociétés nationales [de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues], du Comité international [de la Croix-Rouge (CICR)], de la Fédération [internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge] et des [194] États parties aux Conventions de Genève<sup>4</sup>.
- a Une délégation ne peut se faire représenter ni par une autre délégation, ni par un membre d'une autre délégation<sup>5</sup>.

#### ***Observateurs et invités***

- a Outre les membres de droit de la Conférence internationale, les observateurs [...] peuvent suivre les séances de la Conférence, ...<sup>6</sup>.
- a La Commission permanente [a dressé] la liste des observateurs<sup>7</sup>.
- a L[es] organisation[s] hôte[s] peu[ven]t convier des invités aux cérémonies d'ouverture et de clôture et, sur décision de la Commission permanente ou du Bureau de la Conférence, à toute autre manifestation<sup>8</sup>.

### **4. Ordre du jour provisoire de la Conférence**

- a La Commission permanente [a préparé] l'ordre du jour provisoire [de la Conférence, qui a été transmis aux participants<sup>9</sup>].
- a Le Conseil [des Délégués (23-24 novembre 2007)] adopte l'ordre du jour provisoire de la Conférence<sup>10</sup>.

### **5. Débats, langues et documents**

#### ***Controverses politiques***

- a ... Pour que les débats de la Conférence internationale suscitent la confiance de tous, le président et tout autre responsable élu chargé de la conduite des travaux veilleront à

---

<sup>1</sup> Statuts, art. 2, par. 4.

<sup>2</sup> Statuts, art. 10, par. 1.

<sup>3</sup> Statuts, art. 11, par. 4.

<sup>4</sup> Statuts, art. 9, par. 1.

<sup>5</sup> Statuts, art. 9, par. 4.

<sup>6</sup> Statuts, art. 11, par. 5.

<sup>7</sup> Statuts, art. 18, par. 1, al. d).

<sup>8</sup> Règlement, art. 10.

<sup>9</sup> Statuts, art. 18, par. 1, al. c).

<sup>10</sup> Statuts, art. 14, par. 2, al. b).

ce que, à aucun moment, un orateur ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Le Bureau de la Conférence internationale, tel qu'il est défini dans le Règlement, appliquera la même règle aux documents avant d'en autoriser la distribution<sup>11</sup>.

### **Langues de travail et langues officielles**

- a Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français<sup>12</sup>. Tout délégué utilisant une langue officielle qui n'est pas une langue de travail pourvoit à son interprétation dans l'une des langues de travail<sup>13</sup>.
- a Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les langues officielles peuvent être utilisées dans les débats sans autorisation préalable du président. Tout délégué souhaitant s'exprimer dans une langue autre qu'une langue officielle doit obtenir l'autorisation préalable du président<sup>14</sup>.
- a L'interprétation simultanée sera assurée dans les quatre langues de travail de la Conférence – **anglais, espagnol, français et arabe** pour les **séances plénières**, les réunions des **commissions** et au sein du **Comité de rédaction**. L'interprétation simultanée en **russe** et en **chinois** peut être envisagée si son financement est garanti avant la Conférence.

### **Orateurs autorisés à prendre la parole**

- a Aucun délégué ne peut prendre la parole sans autorisation préalable du président. La parole est donnée aux orateurs suivant l'ordre dans lequel ils l'ont demandée<sup>15</sup>.
- a Les délégués représentant des **membres de la Conférence ont le droit de participer à toutes les discussions dans les séances plénières et les commissions**.
- a ... Les **observateurs** n'ont le droit de prendre la parole que sur invitation du président [de la Conférence ou d'une commission] et si la Conférence ne soulève pas d'objection...<sup>16</sup>.

### **Documents de travail**

- a Les documents [officiels] sont adressés, avec l'approbation de la Commission permanente, aux membres et aux observateurs [...] par le Comité international et la Fédération quarante-cinq jours au moins avant l'ouverture de la Conférence<sup>17</sup>.
- a Tous les documents de travail, **y compris les projets de résolution**, seront affichés sur les pages Web de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale d'ici au 31 octobre 2007 ([www.cicr.org](http://www.cicr.org), [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org), [www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)). Les participants sont invités à les consulter pour préparer la Conférence internationale.

### **Consensus et votes**

- a La Conférence internationale s'efforce d'adopter ses résolutions par consensus, tel qu'il est défini dans le Règlement. En l'absence de consensus, un vote est organisé conformément au Règlement<sup>18</sup>.

---

<sup>11</sup> Statuts, art. 11, par. 4.

<sup>12</sup> Décision du 13 septembre 2006 de la Commission permanente, après la confirmation par le CICR et la Fédération internationale de l'accord intervenu entre eux d'aligner la pratique des réunions statutaires du Mouvement sur celle de la Fédération internationale.

<sup>13</sup> Règlement, art. 12, par. 2.

<sup>14</sup> Règlement, art. 12, par. 1.

<sup>15</sup> Règlement, art. 18, par. 1.

<sup>16</sup> Règlement, art. 9, par. 3.

<sup>17</sup> Règlement, art. 7, 2<sup>e</sup> phrase.

- a Le consensus s'entend de l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme constituant un obstacle à l'adoption de la résolution en question...<sup>19</sup>.
- a En l'absence de consensus, les résolutions sont prises à la majorité des membres présents et votant<sup>20</sup>.
- a [...] Le vote est exprimé en règle générale à main levée. Le vote a lieu par appel nominal si dix délégations le demandent. [...]Le vote a lieu au scrutin secret si dix délégations le demandent...<sup>21</sup>.
- a Le vote d'une délégation est exprimé par son chef ou par le délégué qu'il a désigné pour le remplacer...<sup>22</sup>.

## 6. Séances plénières

### *Horaires des plénières*

- a À la lumière de l'ordre du jour provisoire de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, les séances plénières auront lieu comme suit :
  - Jour 1 (lundi 26 novembre) : 15 heures – 18 h 45
  - Jour 2 (mardi 27 novembre) : **débat général** toute la journée
  - Jour 4 (jeudi 29 novembre) : 14 h 30 – 18 heures
  - Jour 5 (vendredi 30 novembre) : séance plénière finale, 10 heures – 12 heures

### *Durée des interventions et gestion du temps de parole*

- a Un nombre limité d'orateurs pourront prendre la parole lors du **débat général** du Jour 2 (27 novembre). Les interventions seront par conséquent limitées à **trois minutes** par délégation.
- a Des interventions par écrit peuvent, elles aussi, être remises au secrétariat de la Conférence ; elles seront publiées dans le compte rendu de la Conférence.

### *Listes des orateurs*

- a **Une liste officielle des orateurs sera uniquement établie pour le débat général du Jour 2 (27 novembre)**. Le président de la Conférence internationale devrait clore la liste le 27 novembre à 11 heures. Un guichet d'enregistrement des orateurs sera ouvert sur le lieu de la Conférence, du lundi 26 novembre à 15 heures jusqu'au mardi 27 novembre à 11 heures. Une fois arrêtée définitivement, la liste des orateurs sera affichée sur les panneaux du CICG.
- a Avant la Conférence, les participants peuvent s'inscrire anticipativement sur une **liste provisoire des orateurs**, en prenant contact avec le bureau du commissaire ([pascal.rapillard@eda.admin.ch](mailto:pascal.rapillard@eda.admin.ch)).
- a À l'enregistrement, les participants sont invités à notifier leur intention de faire des interventions au nom d'un groupe de membres ou au niveau ministériel ou d'un chef d'État.

---

<sup>18</sup> Statuts, art. 11, par. 7.

<sup>19</sup> Règlement, art. 19, par. 1.

<sup>20</sup> Règlement, art. 19, par. 2.

<sup>21</sup> Règlement, art. 20, par. 4, 5, 6.

<sup>22</sup> Règlement, art. 20, par.2.

## 7. Commissions

### *Horaires des discussions*

- a Les discussions en commission auront lieu le Jour 3 (28 novembre) comme suit :
  - Ø Commission A : toute la journée (9 h 30 – 13 heures / 14 h 30 – 18 heures)
  - Ø Commission B : matinée (9 h 30 – 13 heures)
  - Ø Commission C : après-midi (14 h 30 – 18 heures)
- a Les questions-guides pour les commissions seront affichées sur les pages Web de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale d'ici au 31 octobre 2007 ([www.cicr.org](http://www.cicr.org), [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org), [www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)). Les participants sont invités à les consulter pour préparer la Conférence.
- a Dans les commissions, il n'y aura pas de liste officielle des orateurs. Les présidents des commissions sont responsables de l'organisation des travaux, ainsi que de la bonne conduite, de l'ordre de prise de parole et de la façon efficace de procéder dans les débats. La liste et l'ordre de prise de parole des orateurs seront gérés depuis le podium.

## 8. Comité de rédaction

- a Le Comité de rédaction est ouvert à tous les membres et à tous les observateurs de la Conférence. Seuls les membres de la Conférence peuvent participer aux discussions.
- a Les travaux du Comité de rédaction devraient avoir lieu les Jours 3 et 4 (28-29 novembre).
- a L'horaire est géré par le président. Les délégations peuvent prendre la parole plus d'une fois, à l'appréciation du président et si l'horaire le permet.
- a Le président du Comité de rédaction est responsable de l'organisation des travaux, ainsi que de la bonne conduite, de l'ordre de prise de parole et de la façon efficace de procéder dans les débats.

## 9. Ateliers et manifestations parallèles

- a Les **ateliers** ont pour but de compléter les débats officiels de la Conférence par des discussions non officielles sur des sujets humanitaires liés au thème et aux objectifs de la Conférence. Ils font donc partie intégrante de la Conférence mais ne sont pas inscrits à l'ordre du jour officiel de celle-ci. Il n'est pas nécessaire que les ateliers aboutissent à une décision ou un consensus. Les ateliers sont prévus les 28 et 29 novembre. Pour de plus amples informations, consulter l'*Ordre du jour provisoire de la Conférence* et la *Liste des ateliers*.
- a Des **manifestations parallèles** et des **expositions** mettront en lumière les expériences et les « meilleures pratiques » concernant la mise en œuvre de la Déclaration et de l'Agenda pour l'action humanitaire de 2003, ou les objectifs de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale
- a Un **programme détaillé et un aperçu des ateliers et des manifestations parallèles** seront affichés d'ici au 31 octobre 2007 sur les pages Web de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale ([www.cicr.org](http://www.cicr.org), [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org), [www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)).

## 10. Engagements

- a Outre le fait que les participants examineront les résolutions soumises pour adoption à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ils seront invités à prendre des **engagements** humanitaires spécifiques pour la période 2008-2011, et ce, sur une base volontaire, à titre individuel ou conjoint.
- a En plus des engagements contractés par les participants, plusieurs **engagements types** seront présentés pour examen avant et pendant la Conférence. Les **engagements types** reçus seront affichés avant la Conférence sur les pages Web de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale ([www.cicr.org](http://www.cicr.org), [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org), [www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)).
- a **Un stand des engagements sera ouvert sur le lieu de la Conférence du lundi 26 novembre (à partir de 16 heures) au jeudi 29 novembre (jusqu'à 16 heures)**, pendant la durée des réunions de la Conférence. Pour les Sociétés nationales, le stand sera aussi ouvert pendant le Conseil des Délégués, les 23 et 24 novembre. Le ou les auteurs pourront se rendre au stand pour apporter des modifications à leurs engagements (y compris à ceux qui auront été envoyés avant la Conférence) et y mettre la dernière main, et ce, jusqu'au jeudi 29 novembre à 16 heures.
- a Pour plus d'informations, consulter les **Lignes directrices relatives aux engagements**.

## 11. Élection de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- a La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences pour exercer les attributions mentionnées à l'article 18 [des Statuts du Mouvement]<sup>23</sup>.

### Composition

- a La Commission permanente comprend neuf membres :
  - a) cinq représentent des Sociétés nationales différentes : *ils sont élus à titre personnel* par la Conférence internationale ;
  - b) deux représentent le CICR ;
  - c) deux représentent la Fédération internationale<sup>24</sup>.

### Présentation des candidats

- a Le profil des candidats, des recommandations et des lignes directrices pour l'élection de la Commission permanente sont disponibles sur le site Web de la Commission permanente ([www.rcstandcom.info](http://www.rcstandcom.info)). On peut obtenir le formulaire de candidature sur le site du Secrétariat de la Commission permanente ([contact@rcstandcom.info](mailto:contact@rcstandcom.info)). Toutes les candidatures soumises (de préférence avant la fin septembre) seront publiées dans toutes les langues de travail sur le site.
- a Pendant la Conférence, les candidatures à la Commission permanente sont remises sous enveloppe fermée, avec un curriculum vitae de chaque candidat, au président du Bureau, [au plus tard] quarante-huit heures avant l'ouverture de la séance au

---

<sup>23</sup> Statuts, art. 16.

<sup>24</sup> Statuts, art. 17, par. 1.

cours de laquelle l'élection doit avoir lieu [**c'est-à-dire au plus tard le mardi 27 novembre à 15 heures**. Cette condition est aussi valable pour les candidatures soumises à l'avance pour le site Web.] Le Bureau [fera] circuler les curriculum vitae des candidats au moins vingt-quatre heures avant cette séance<sup>25</sup>.

- a Le mardi 27 novembre se tiendra une **réunion non officielle** au CICG, avec les candidats à la Commission permanente.

### ***Procédure d'élection***

- a La Conférence internationale élit à titre personnel les membres de la Commission permanente mentionnés à l'article 17, alinéa 1 a) [des Statuts] ; elle tient compte de leurs qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable<sup>26</sup>.
- a Le vote se fera le jeudi 29 novembre, à partir de 15 heures. La procédure d'élection pour la Commission permanente commence immédiatement après l'ouverture de la séance au cours de laquelle le vote doit avoir lieu<sup>27</sup>.
- a Les membres de la Commission permanente [...] sont élus au scrutin secret par les membres de la Conférence. Afin de déterminer la majorité absolue requise aux termes de l'alinéa 4, un appel nominal des membres a lieu avant le commencement du vote<sup>28</sup>.
- a Au premier tour sont élus les candidats qui ont obtenu la majorité absolue. Si plus de cinq candidats obtiennent la majorité absolue, sont élus les cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Si moins de cinq candidats obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, un second tour [peut être] organisé ; sont déclarés élus le ou les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix<sup>29</sup>.
- a En cas d'égalité des voix, de nouveaux tours de scrutin ont lieu jusqu'à ce qu'une majorité apparaisse en faveur de l'un des candidats à départager. Après quatre tours de scrutin, le nombre total des voix obtenues par chaque candidat au cours des quatre scrutins est déterminant. Si l'égalité persiste, il est recouru au tirage au sort<sup>30</sup>.

Genève, 8 octobre 2007

---

<sup>25</sup> Règlement, art. 21, par. 1.

<sup>26</sup> Statuts, art. 10, par. 4.

<sup>27</sup> Règlement, art. 21, par. 2.

<sup>28</sup> Règlement, art. 21, par. 3.

<sup>29</sup> Règlement, art. 21, par. 4.

<sup>30</sup> Règlement, art. 21, par. 5.